

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RIGIDBNY  
TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
**LE MARDI 21 FÉVRIER 2023 - 19 H 00,**  
**Au Centre des Arts Populaires de Nicolet**

Étaient présents pour les municipalités :

Madame François Page	Aston-Jonction
Monsieur Pierre Moras	Bécancour
Madame France Trudel	Nicolet
Madame Sandra St-Amour	Saint-Célestin Paroisse
Monsieur Denis Croteau	Saint-Célestin Village
Monsieur François Rousseau	Saint-Léonard-d'Aston
Monsieur Pierre Carignan	Sainte-Cécile-de-Levrard
Monsieur Alexandre Robert	Sainte-Eulalie
Madame Ginette Deshaies	Sainte-Marie-de-Blandford
Monsieur Michel Veilleux	Sainte-Monique
Monsieur Mario Demers	Sainte-Sophie-de-Lévrard
Monsieur Yvon Potvin	Saint-Pierre-les-Becquets
Madame Fannie Boisvert	Saint-Sylvère
Monsieur Mathieu Lemire	Saint-Zéphirin-de-Courval

En l'absence des délégués de Baie-du-Febvre, Ste-Perpétue, Manseau, Grand-Saint-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Saint-Wenceslas et Wôlinak. Formant quorum sous la présidence de Madame Céleste Simard, déléguée de la Municipalité de Lemieux et présidente de la Régie.

Était aussi présent : Monsieur Mario Lacroix (Directeur général et secrétaire trésorier)

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

La présidente, Madame Céleste Simard souhaite la bienvenue aux administrateurs et débute immédiatement la réunion.

---

#### 2023-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Monsieur Robert Alexandre  
Appuyé par Monsieur François Pagé  
Il est unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté**

---

## 2023-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Quelques corrections sont demandées. Il y aura révision et le PV sera transmis aux membres du CA par la suite.

Dorénavant le PV ne sera afficher sur le site de la RIGIDBNY, seulement après l'approbation de celui-ci.

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies

Appuyé par Monsieur Yvon Potvin

Il est unanimement résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 tel que lu par Monsieur Mario Lacroix

**Adopté**

---

### – DÉCOULANTS ET QUESTIONS

- Transmissions des feuillets d'impôts 2022

Madame Marie Poirier informe les membres que les feuillets d'impôts pour l'année 2022 ont été postés.

## 2023-03 INFORMATION GÉNÉRALE

- Contrat Bail – 2023-2024

Sur une proposition de Monsieur Denis Croteau

Appuyé par Monsieur Pierre Carignan

Il est unanimement résolu

D'adopter le renouvellement de Bail pour l'année 2023-2024 au montant de 1100\$ + taxes

**Adopté**

---

## FINANCE

### COMPTE-RENDU DU VÉRIFICATEUR / ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

*(Documents déposés par monsieur Michel Julien de la firme MNP.)*

Avant de débiter sa présentation, M. Julien adresse ses remerciements à Monsieur Lacroix et Madame Poirier pour leur collaboration dans le processus d'audit, ce, à la suite de quoi, il présente l'ordre du jour et explique les documents dans le cadre de sa présentation soit : Constatations de l'auditeur – exercice 2022, et dépôt du rapport sommaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Avant d'amorcer la présentation des états financiers, M. Julien présente et explique le document « Constatations de l'auditeur ». Dans ce rapport, l'accent est mis sur les éléments suivants : présence d'anomalies non corrigées dans les états financiers considérées comme manifestation négligeables, aucune fraude ni aucun cas de non-conformité aux lois et règlements et aucun problème n'a été relevé relativement à des contournements des contrôles par la direction.

Monsieur Julien présente et explique aux membres les états financiers, lesquels montrent à la page 3 un déficit de 597 816 \$ comparativement à 28 283 \$ en 2021"Charges de 5 030 013\$ en 2022 versus 4 631 647\$ en 2021.

L'augmentation découle surtout de la hausse de la surtaxe de fuel, des redevances d'enfouissement et l'impact des retours de redevances grandement impactées.

#### **2023-04.1 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Sur une proposition de Monsieur François Rousseau  
Appuyé par Monsieur Pierre Moras

Il est unanimement résolu d'adopter le « projet du rapport financier » terminé le 31 décembre 2022 présenté par Monsieur Julien en attente du Rapport final, qui sera envoyé à Monsieur Mario Lacroix et Madame Marie Poirier.

**Adopté**

---

#### **2023-04.2 ACCEPTATION DES COMPTES DU 1ER NOVEMBRE 2022 AU 31 JANVIER 2023**

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies  
Appuyée par Monsieur Mathieu Lemire  
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte le paiement des dépenses courantes pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 janvier 2023, pour un montant de 1 515 055.50\$

**Adopté**

---

#### **2023-04.3 INDICE DU PRIX À LA CONSOMMATION 2023 (IPC)**

*(Documents déposés)*

L'augmentation de l'indice du prix à la consommation au 31 décembre 2022 était fixée à **6.3 %** pour le Québec et celle du Canada est fixée à **6.8%** et le taux pour le kilométrage sera arrimé au taux moyen payé par les MRC.

---

#### **2023-04.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-4.4 / RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DES DÉPENSES**

*(Document déposé)*

Sur une proposition de Madame Sandra D'Amour  
Appuyé par Madame Fannie Boisvert

Il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2023-4.4, autorisant le paiement des dépenses et s'appliquant pour l'année budgétaire 2023

**Adopté**

---

#### **2023-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-05 / RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

*(Document déposé)*

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* [RLRQ c. T-11.001] une régie intermunicipale fixe, par règlement, la rémunération de son président et des membres du conseil d'administration.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 21 février 2023

ATTENDU Qu'un avis public d'au moins vingt et un (21) jours avant l'adoption du règlement a été donné.

**EN CONSÉQUENCE ;**

Sur une proposition de Monsieur Alexandre Robert  
Appuyé par Monsieur Pierre Carignan

Il est unanimement résolu d'adopter le règlement n° 2023-05 Rémunération des Élus, lequel remplace les règlements 09-02 et 2000-02, portant sur la rémunération des membres du conseil d'administration de la Régie :

Le présent règlement rétroagit au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le présent règlement remplace le règlement 2019-09

**Adopté**

---

**2023-06 RÉVISION DU RÈGLEMENT INTERNE NO 96-06-26-01**  
*(Document déposé)*

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies  
Appuyé par Monsieur Mathieu Lemire  
Et unanimement résolu

Que le projet de règlement déposé soit adopté tel que rédigé

**Adopté**

---

**MATIÈRES ORGANIQUES**

**2023-07.1 RÉOLUTION POUR APPEL D'OFFRE QUALITATIF**

ATTENDU QUE les membres du CA ont signifiés leur intérêt envers le projet de gestion des matières organiques et souhaitent poursuivre les démarches en ce sens.

ATTENDU QUE tant que l'intérêt de participer, de certains acteurs de l'industrie ne soit pas démontré clairement, nous ne pourrons statuer sur un concept de Société d'économie mixte ou d'un service exclusivement municipal.

ATTENDU QUE l'intérêt démontré par des entrepreneurs dans un processus d'appel d'offre qualitatif pourrait nous ouvrir les portes à des technologies et procédés non évalué en ce moment.

En conséquence :

Sur une proposition de Monsieur Denis Croteau  
Appuyé par Madame France Trudel  
Et unanimement résolu

Que le projet d'appel d'offre qualitatif soit adopté tel que rédigé.

**Adopté**

---

**2023-07.2 RÉSOLUTION MANDAT STRATZER (GMR)**

Étant donné que les offres de service de STRATZER n'étaient pas entrées pour le dernier CA, les résolutions les concernant seront présentées au prochain CA, soit le 21 mars 2023

---

**2023-07.3 RÉSOLUTION UE DE GESTION CONTRACTUELLE**

*(Document déposé)*

Sur une proposition de Monsieur Pierre Carignan  
Appuyé par Madame Ginette Deshaies  
Et unanimement résolu

Que la politique de gestion contractuelle soit adoptée tel que rédigé

**Adopté**

---

**2023-08 PGMR**

Comme ce mandat concerne le transfert de responsabilité de Argus à STRATZER, via l'achat d'Argus par ceux-ci, nous procéderons à la présentation de leur mandat et de la résolution nécessaire au prochain CA, soit le 21 mars 2023.

---

**ÉCOCENTRES**

**2023-09.1 RÉSOLUTION MANDAT STRATZER**

Tel que décrit précédemment en 2023-07.2 et en 2023-08, .Le dossier sera présenté le 21 mars 2023

---

**2023-09.2 UNIFICATION DE L'HORAIRE DES ÉCOCENTRES**

Monsieur Mario Lacroix informe les membres qu'il serait intéressant de régulariser les heures dans tous les écocentres membres de la Régie et que cette demande fait référence directement au PGMR.

ATTENDU QUE ; Présentement, trois (3) écocentres sont ouverts 26 heures/semaine et trois (3) 18 heures/semaines.

ATTENDU QUE ; En régularisant les heures à 28/heures semaines pour tous, cela représenterait une augmentation de 22%

ATTENDU QUE ; En régularisant les heures à 26/heures semaines pour tous, cela représenterait une augmentation de 14%

ATTENDU QUE ; La régularisation des heures impliquent aussi une augmentation du nombre de conteneurs supplémentaires qui seraient collectés

ATTENDU QUE ; Cette dépense n'a pas été prévu au Budget 2023

Il est proposé unanimement de reporter cette régularisation pour l'année 2024 afin de permettre de prévoir au prochain budget l'ensemble des coûts impliqués.

---

## **2023-10 INDUSTRIE, COMMERCE, INSTITUTION (ICI)**

### **JOUR DE LA TERRE / /SADC / SAD BÉCANOUR NICOLET-YAMASKA / SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES ICI/ ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

La Régie a été approchée par l'Association du Jour de la Terre, la SADC et la SAD Bécancour Nicolet-Ymaska relativement à une intention d'offrir un service d'accompagnement auprès des ICI générateurs de matières organiques.

Projet pour la restauration avec un point de ralliement à l'auberge Godefroy ou un générateur serait prévu sur place. Projet prévu au PRMR.

---

## **2023-11 PROMOTION D'ÉQUIPEMENTS DE COMPOSTAGE**

Le budget 2023 prévoit l'achat d'équipements de compostage domestique réparti comme suit :

- 210 composteurs (Plastique recyclé à 80%)
- 55 cônes vert
- 30 composteurs (Bac en bois)

La promotion 2023 publicisera à 35\$ l'ensemble de composteur de plastique, et 75\$ le cône vert et le composteur de bois.

---

**VARIA**

**QUESTION DU PUBLIC**

**HUIS CLOS**

**PROCHAINE RÉUNION FIXÉE AU 21 MARS 2023 À 19H00 AU LOCAL DU SERVICE DES INCENDIES À BÉCANOUR.**

**2023-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Sur une proposition de Monsieur Denis Croteau  
Appuyé par Monsieur Yvon Potvin  
Il est unanimement résolu

De lever l'assemblée à 21h30 heures



---

**Céleste Simard**  
Présidente



---

**Mario Lacroix**  
Directeur général, secrétaire-trésorier